



20100 - Percevoir un salaire pour enseigner le Coran

question

Est-il juste de percevoir un salaire pour enseigner le Coran ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La Commission permanente a été interrogée sur la licéité de percevoir un salaire contre l'enseignement du Coran. Et elle a répondu en ces termes : « Oui, il est permis de percevoir un salaire pour enseigner le Coran selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas, compte tenu de la portée générale de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Votre service qui mérite le mieux d'être rémunéré est (l'enseignement du) livre d'Allah** . (rapporté par al-Boukhari). C'est aussi parce qu'on en a besoin.

Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad.